

Demande d'autorisation préalable

cerj	a

de nouvelle installation	
de remplacement	
de modification	

Nº 14798*01

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne

Livre V - Titre VIII - Chapitre 1er - art. L. 581-9 et L. 581-44 , R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement

		éservé à l'admini	istration	Number disutorisation
Date de réception	Dossier trans			Numéro d'autorisation
//	le / ABF 🔲 préfet d	-	AP	
la lasarimó no pout concerne	r qu'un seul type de dis même type sor † installe nt installées pour une r	spositif. és sur le même te nême activité, un	errain, un se second im	demande d'autorisation eul imprimé peut être renseigné. aprimé doit être renseigné.
Vous êtes un particulier :		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Nonsieur 🗆	1
Nom	Che 1.75to C N Maria 1		Prénom	
Vous êtes une personne mo Dénomination Centre de N° SIRET Représentant de la personn Nom REVELLA	e morale Madame	100000 Monsie Prénom E	<u> </u>	ociété SOPHROKHEPRI orme juridique SASU
2. Coordonnées du de	éclarant			
Adresse: Numéro 188 Voie Grande Lue Code postal N° de téléphone Adresse électronique Evi	Charles de 4130 Loca 666477	Gaulle dité Nogt 164 Nº0	de télécop	u Marke
3 Localisation d'insta	llation du ou des	dispositifs	4.00	ere productiva program in the contract of the
Département 94/3e Adresse 188 Gran	comm de me Cha	une Nogen	t seu Faeille	haine
4. Enseignes Situation de l'activité	RĐ€ □ Etage(s			
4.1. Enseigne n°1				
Support de l'enseigne proje				
Sur toiture Sur façade Sur clôture Enseigne à faisceau de rayo Type d'enseigne	parallèle à la Sur auvent ou l	a façade 🚨		nent sur le sol (supérieures à 1 m²) perpendiculaire à la façade Sur garde-corps
Lettres individuelles Autre (précisez):	Bandeau	support 🗖		Enseigne double-face 💢

Enseigne lumineuse	Oui 🔼	Non 🔲				
Projection ou transparence	∠ Lettre	découpées 📈	Clignot	ante (pharmacie et service	s d'urgence)	
Numérique		Autre 🗖	Pré	cisez:		
Luminance maximale :	de jour	cd/m²	d	le nuit	C	d/m²
Efficacité lumineuse		lm/W				
Extinction prévue : (horaires in	dicatif)	20H00				
Caractéristiques et dimension	s o			1		
Couleur: fond	blen		lettres	lane 15cm Surface		_
Largeur	Hauteur _	0.72m Ex	oaisseur	15cm Surface	0,5	$\frac{\mathcal{F}}{m^2}$
Saillie par rapport au bâtimen	t (à faire figurer s	ur le plan de mas	se coté – p	oièce AP2)	15	
Hauteur libre au dessus du niv		3 .00 mètr	es	Largeur de la rue	13,-	cm
Saillie sur la façade		00 ,85 mètr	es	Largeur du trottoir	03.50	cm
4.2. Enseigne n°2						
Support de l'enseigne projeté	e:			*		
Sur toiture		llée au sol ou insta	ıllée direct	lement sur le sol (supérieu	res à 1 m²)	
Sur façade	paral	lèle à la façade		perpendiculaire à	la façade	
Sur clôture	☐ Sur auve	ent ou marquise		Sur go	arde-corps	
Enseigne à faisceau de rayon	nement laser	□ P	uissance d	de la source		
Type d'enseigne						
Lettres individuelles		Bandeau support		Enseigne c	double-face	
Précisez:						
Enseigne lumineuse	Oui 📮	Non 🚨				
Projection ou transparence	☐ Lettre	découpées 🗖	Clignot	ante (pharmacie et service	s d'urgence)	
Numérique	☐ Autre ☐	Précisez :				
Luminance maximale :	de jour		cd/m²	de nuit	. 0	d/m²
Efficacité lumineuse			lm/W			
Extinction prévue : (horaires in	dicatif)					
Caractéristiques et dimension	s					
Couleur: fond			lettres			
Largeur,m	Hauteur _	,m Ep	oaisseur	cm Surface		m²
Saillie par rapport au bâtimen		ur le plan de mas	se côté – p	oièce AP2)		
Hauteur libre au dessus du niv	eau du sol			Saillie sur la façade		_cm
Largeur de la rue			_mètres	Largeur du trottoir		_cm
4.3. Enseigne n°3						
Support de l'enseigne projeté	e:					
Sur toiture	☐ Sce	ellée au sol ou insta	allée direc	tement sur le sol (supérieu	res à 1 m²)	
Sur façade:	parc	ıllèle à la façade		perpendiculaire à	la façade	
Sur clôture	☐ Sur aux	vent ou marquise		Sur go	arde-corps	
Enseigne à faisceau de rayor	nement laser		Puissance	de la source		
Type d'enseigne						
Lettres individuelles		Bandeau support		Enseigne d	ouble-face	
Précisez:						
Enseigne lumineuse	Oui 🗖	Non 🖵				2
Projection ou transparence	☐ Lettre	e découpées 🚨	Cligno	tante (pharmacie et service	es d'urgence)	
Numérique	☐ Autre ☐	Précisez :				
Luminance maximale :	de jour		cd/m²	de nuit	cd/	m²

Efficacité lumineuse		lm/W					
Extinction prévue : (horaires indicatif)							
Caractéristiques et dimensions							
Couleur: fond		lettres					
Largeur,m Hauteur	,m	Epaisseur	cm Su	rface			m²
Saillie par rapport au bâtiment (à faire figu	rer sur le plan de	masse côté – p	ièce AP2)				
Hauteur libre au dessus du niveau du sol		mètres	Saillie sur la fa	çade			_ cm
Largeur de la rue		mètres	Largeur du t	rottoir		_ ,	_ cm
4.4. Autres enseignes existantes p	our le même é	tablissement			West.		
Enseigne sur toiture :	Nombre		Surface cumul	ée .			m²
Enseigne sur façade :	Nombre		Surface cumul	э́ө			m²
Enseigne scellées au sol ou installées directement sur le sol (supérieures à 1 m²)	Nombre						
4.5. Surface cumulée des enseigne établissement)	es installées et	des enseigne	es existantes (oour le	mên	ne	
Surface cumulée des enseignes sur toiture,m² de l'établissement	Surface cumulée enseignes sur faç de l'établissem	ade,	m² f	e de la açade erciale		- ,	_m²
4.6. Cas particulier du lieu où sont	localisées les e	enseignes					
L'activité est-elle située dans une zone co	uverte par un RLP	Experience of American	to the state of th	Oui		Non	
Zonage du règlement local de publicité							
S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ?				Oui		Non	
Durée d'installation							
Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble c immeuble, sur un immeuble inscrit à l'inve	classé ou dans le c ntaire supplément	hamp de visibili aire. (R. 581-16	té de cet Il 1º du CE)	Oui		Non	
Précisez						*	
Enseigne(s) apposée(s) sur un monument national, une réserve naturelle ou sur un a	naturel, dans un si rbre. (R. 581-16 ll 2	te classé, un co '° du CE)	eur de parc	Oui		Non	
Précisez	14 15 150	17 (100 1 05)		Out		Man	
Enseigne(s) apposée(s) dans un secteur so	duvegarde (R. 581	-16 II 3° du CE)		Oui		Non	_
Précisez Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de	protection du pa	trimoine archite	etural urbain ou				
paysager, (ZPPAUP) ou une aire de mise e patrimoine (AMVAP) (R. 581-16 II 4º du CE)	en valeur de l'arch	itecture et du	Clordi, dibalii co	Oui		Non	
Précisez							
Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de parc naturel régional, dans un site inscrit à d'adhésion d'un parc national, dans une une zone de protection spéciale) (L. 581-8	ı l'inventaire ou sa zone Natura 2000	zone de protec	ction, dans l'aire	Oui		Non	
Précisez	Salar Sa				- V		
 Dispositif lumineux (à l'exclusi micro-affichage, et des dispos par transparence) 							
5.1. Localisation du dispositif ou d	lu matériel						
Propriété privée			Domaine pub	lic 🗖	anger and	erine and a	
Superficie du terrain (hors domaine public)	, m²	Référence ca	dastrale (indicativ				
Propriété privée : Longueur du côté de l'unité foncière bordant la voie publique	, mètres	Longueur du c	ine public : côté l'unité fonciè aplacement prévo		· — · -	m	ètres

Distance de l'installation proj	etée par rap	port : (uniquement o	dispositifs sc	ellés au s	ol ou installés	directement sur	le sol)
Aux limites séparatives de propriété (hors domaine pub		, mètres	aux baies sur des fo	des imm	ieubles située		_ mètres
Si la commune d'installation		un Règlement local	de public	ité :			
Zonage du règlement local c				. 1			
Si l'installation a lieu hors agg							
Emprise d'aéroport		Emprise de gare ferroviaire		Périmè	etre d'un étal commerci	olissement de c al délimité par l	entre le RLP
5.2. Nature du dispositif	ou du ma	tériel					Park La
Dispositifs muraux							
Sur mur :		Nombre			Form		
Sur clôture :		Nombre			Form		
Sur palissade :		Nombre			Form		
Autre (précisez)		Nombre			Form	iat **	
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le so	ol	Nombre			Form	-	
Nombre de faces :	Sin	nple-face 🔲			Double-fa		
Dispositifs sur toiture		Nombre			Form	iai	
Caractéristiques de la public	ité lumineus	e				10	
Durée d'installation				1.7 1.15	e a stanta o	(8 cins	maximum)
Lettres découpées		Autre (préci	sez):				
Numérique		A images anir	mées 🔲	A im	nages fixes	☐ Vidéo	U
Luminance maximale :		de jour	(cd/m²	de nuit		cd/m²
Luminance moyenne:		de jour		cd/m²	de nuit		cd/m²
Efficacité lumineuse :		lm/W Cons			je (dispositif n		kWh
Extinction prévue : horaires					The second second second second	e (dispositif nun	
5.3. Autres dispositifs ou	u matériel:	s existant sur le t	terrain (s	i installa	ation sur un	e propriété (privée)
Dispositifs muraux		- 10 C					
Sur mur :		Nombre			Forn	nat	
Sur clôture :		Nombre			Forn	nat	
Sur palissade :		Nombre			Forn	nat.	
Autre : (précisez)		Nombre		4	Forn	nat	
Dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le s	ol	Nombre			Forn	nat	
Dispositifs sur toiture		Nombre			Forn	nat	
6. Installation de public d'affichage (à l'exclus transparence) N'indiquez ici que le nombre format, localisation, distance Abris :	sion des d	ispositifs suppor	tant des a concessi neubles si	affiche: ion, préci	s éclairees sez sur la piè es fonds voisi	ce DP5 leurs no	on ou pai
	Nombre		and the same			mbre	
Kiosques : Mobilier d'information :	Nombre		1410	7.17			
Mobilier a Information:	HOITIDIO						

7. Dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse (à l'exclusion des dispositifs supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence) Surface de la devanture commerciale La surface cumulée des dispositifs déclarés et déjà présents ne peut excéder le dixième de la surface de la devanture commerciale, dans la limite de 2 m² Nature des dispositifs ___ , ___ m² Surface __ , ___ m² Nombre Cumul Cumul __ , __ _ m² ___ , ___ m² Nombre Surface _ , __ _ m² Nombre Cumul Surface __ , ___ m² Surface cumulée des dispositifs déclarés __ , __ _ m² Autres dispositifs de petit-format lumineux et non lumineux déjà installés sur la devanture concernée Cumul _ , __ _ m² Surface _ m² Nombre Cumul Nombre __ , __ _ m² Surface m² Cumul __ , __ _ m² Surface Nombre m² Surface cumulée des dispositifs déjà installés _ , __ _ m² Caractéristiques de la publicité lumineuse (8 cms maximum) Durée d'installation Lettres découpées 🔲 Autre (précisez) A images fixes Vidéo 🔲 A images animées Numérique 🔲 cd/m² Luminance maximale de jour cd/m² de nuit cd/m² cd/m² de nuit de jour Luminance moyenne Im/W Efficacité lumineuse 8. Bâches 8.1. Bâches de chantier Nature des travaux (précisez) BBC rénovation Durée des travaux Emplacement de l'échafaudage Surface de la publicité: Surface de la bâche m^2 the peut excéder l'utilisation effective des échafaudages pour les travaux, Durée d'installation de la bâche 8.2. Emplacement de bâches publicitaires Type de support Surface de la bâche (8 ans maximum) Durée d'installation 9. Dispositif temporaire de dimension exceptionnelle Type de manifestation annoncée Date de la manifestation annoncée

Surface du dispositif Durée d'installation

10. Engagement du demandeur ou du mandataire

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Faità: Nogent Sur Name

Le. 7 18 2017

Signature du demandeur

SophroKhepri SAS 188 G^{de} rue Charles de Gaulle 94130 NOGENT SUR MARNE R.C.S. 811 445 410 Créteil

Votre demande d'autorisation doit être établie en 3 exemplaires et doit être adressé :

à la mairie où est envisagé le dispositif: lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle

 à la préfecture du département où est envisagé le dispositif: lorsque la commune n'est pas couverte par un règlement local de publicité



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être	dem	andée.
Vous devez fournir 3 dossiers.		
1. PIECES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES DEMANDES		the agent of the
Pièce		Nombre d'exemplaires
AP1. Plan de situation du terrain (1)		3
AP2. Plan de masse coté (1)		3
AP3. Représentation graphique de l'enseigne cotée en trois dimensions	M	(3)
AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif		3
(1) cette pièce n'est pas exigée si le matériel est implanté sur le domaine public Pour les dispositifs de micro affichage, les pièces AP1 et AP2 concernent la devanture commerciale	et non	le terrain.
2. PIECES SUPPLEMENTAIRES A JOINDRE EN FONCTION DES DISPOSITIFS		Heliopen and the second
Lorsque la demande concerne une enseigne ou une enseigne laser		r
AP5. Mise en situation de l'enseigne	M	(3)
AP6. Vue de l'immeuble concerné avec et sans l'enseigne, ou avant changement de l'enseigne	***	(3)
AP7. Appréciation sur son intégration dans l'environnement		3
AP8. Notice descriptive mentionnant la puissance de la source laser, les caractéristiques du ou des faisceaux et la description des effets produits		3
Lorsque la demande concerne un dispositif publicitaire lumineux, l'installation de public mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage ou l'installation de publicité micro-affichage	ité lum lumin	ineuse sur du euse sur du
AP9. Analyse du cycle de vie du dispositif		3
AP10. Visibilité depuis la voie publique la plus proche		3
AP11. Appréciation sur sa compatibilité avec le cadre de vie environnant, sur son insertion architecturale, sur son respect des principes de la sécurité routière, sur les nuisances visuelles pour l'homme et l'environnement		3
AP12. Liste des dispositifs de mobilier urbain dans le cadre d'une concession d'affichage indiquant pour chaque dispositif : sa nature, son format, sa localisation, sa distance par rapport aux baies des immeubles situés sur les fonds voisins et les éléments des pièces AP9, AP10 et AP11.		3
Lorsque la demande concerne un emplacement de bâche		
AP13. Esquisses ou photos de la bâche et de l'emplacement envisagé		3
AP14. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		-3
AP15. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3
Lorsque la demande concerne un dispositif temporaire de dimension exceptionnelle		
AP16. Esquisses ou photos du dispositif, de la publicité et de l'emplacement envisagé		3
AP17. Notice sur les procédés utilisés et les caractéristiques des supports		3
AP18. Appréciation de son insertion architecturale, de son impact sur le cadre de vie environnant, et de ses incidences sur la sécurité routière		3



Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

1 - DANS QUEL CAS UTILISER CE FORMULAIRE ?

- Quels dispositifs sont concernés par la demande d'autorisation préalable ? Sont concernés par l'autorisation préalable :
 - Enseignes:
 - Installées sur le territoire d'une commune couverte par un Réglement Local de Publicité
 - Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du code de l'Environnement
 - Installées dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
 - Enseignes à faisceau laser
 - Enseignes temporaires :
 - Installée sur un immeuble ou dans un lieu mentionné au L. 581-4 du CE
 - Scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné au L. 581-8 du CE
 - Dispositifs de publicité lumineuse, autre que ceux supportant des affiches éclairées par projection ou transparence
 - o Mobilier urbain supportant de la publicité lumineuse,
 - Emplacement de bâches
 - o Dispositifs de dimension exceptionnelle

2 - INFORMATIONS UTILES

Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable?

Vous devez déposer une demande dans l'une des deux situations suivantes :

- o Enseignes: vous êtes la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée
- o Dispositif publicitaire : vous êtes la personne ou ou le mandataire représentant l'entreprise qui projette d'exploiter le dispoitif ou le materiel

3 - MODALITES PRATIQUES

Comment constituer le dossier de demande d'autorisation?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

Où déposer le dossier?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de reception ou déposée contre recepissé daté :

- Soit en mairie : lorsque la commune où est envisagé le dispositif est couverte par un règlement local de publicité , ou lorsqu'il s'agit d'une demande concernant un emplacement de bâche ou un dispositif de dimension exceptionnelle
- Soit en préfecture: lorsque la commune où est envisagé le dispositif n'est pas couverte par un règlement local de publicité
- Quand sera donnée la réponse?

Le délai d'instruction est de 2 mois.

A défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

1 - Informations Complementaires

Si vous avez un doute sur le régime (déclaration ou autorisation) auquel doit être soumis le dispositif, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

Adresse du portail Internet du ministère:

http://www.developpement-durable.gouv.fr

Vous pouvez remplir un formulaire en ligne :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa 14798.do



Ministère chargé de l'Environnement

Récépissé de depôt d'une demande d'autorisation préalable

d'un dispositif ou d'un materiel supportant de la publicité ou une préenseigne ou une enseigne

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier, qu'il vous convient de produire dans un délai de deux mois suivant la réception de ce courrier.

Si vous ne produisez pas les informations, pièces et documents manquants dans ce délai, votre demande fera l'objet d'une décision tacite de reiet.

Lorsque votre dossier sera complet, dans le délai imparti, vous recevrez alors le présent récépissé faisant courir le délai d'instruction.

Si vous n'avez pas reçu de décision concernant votre demande à la fin des deux mois suivant la réception du présent récépissé, votre demande est réputée accordée et vous pourrez installer votre dispositif.

Cadre réservé à l'administration

Le(s) dispositif(s) ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation	Cachet de l'administration :
n°	
déposée le : (1/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2/2	
par	
est autorisé à défaut de réponse de l'administration deux mois après cette date.	